

LES DERNIERES NOUVELLES DU CAES

SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU CAES DU CNRS DU 17 JUIN à FREJUS

A quelques mois des élections pour le renouvellement du conseil d'administration du CAES du CNRS, la situation s'aggrave. Les désaccords sur les orientations de politique sociale perdurent. Ils concernent une politique tarifaire des centres de vacances excessive, une politique de subventionnement enfance socialement injuste, une gestion à court terme du centre de vacances de FREJUS, des négligences dans le suivi de la comptabilité et la défiance de la direction du CNRS à l'encontre de la direction du CAES.

Le climat social se détériore. En plus du conflit qui oppose la direction du CAES aux élus des personnels, plusieurs cadres ont écrit à la direction des ressources humaines du CNRS pour se plaindre de leurs conditions de travail et de la remise en cause de leurs responsabilités. Le fonctionnement présidentiel instauré par la majorité plurielle en est la cause.

De plus, celle-ci s'est approprié les moyens de communication de l'association, le CAES-MAG, le WEB, afin de permettre au président CFDT du CAES de faire sa propagande électorale contenue dans son rapport moral. Le bureau national du CAES qui s'est tenu le mardi 29 avril a refusé la demande des élus CGT d'une expression syndicale dans le magazine du CAES.

Nous éprouvons les plus grandes difficultés à travailler, nos propositions doivent passer sous les fourches caudines de la majorité plurielle (CFDT, SNCS, SNIRS). L'ensemble de ces agissements ont provoqué notre démission du poste statutaire de secrétaire général.

Ce constat conduit le BN du SNTRS- CGT à appeler à voter contre le rapport moral du président et à s'abstenir sur le rapport d'activité du secrétaire général et le rapport financier du Trésorier afin de ne pas compromettre le versement de la subvention du CNRS.

L'assemblée générale statutaire qui aura lieu à Fréjus le 17 juin 2003 nous donnera l'opportunité d'exprimer nos orientations de politique sociale et notre refus de l'autoritarisme et de la censure.

Denis CLAISSE

Membre du conseil d'administration du CAES du CNRS

Membre du bureau national du SNTRS-CGT

Sommaire :

Page 1

Edito par Denis CLAISSE

Page 2 et 3

Rapport d'activité des élus du SNTRS-CGT

Page 4

Modifications statutaires

Elections au conseil d'administration du CAES - Appel à candidatures

La politique régionale de la majorité plurielle s'est traduite par un refus de réaffecter les fonds de roulement aux CLAS, SERAS et régions malgré une motion présentée et votée lors de la précédente assemblée qui avait recueillie en voix : pour 726, contre : 479, abstentions : 176. En 2002, le soutien aux régions a été en augmentation de 4 %, soit un budget voté de

657 000 € mais comme celles-ci ne peuvent pas dépenser la totalité de leur budget dans l'année, le CAES a pu ainsi récupérer environ 18 000 € sur l'exercice 2002.

Ce fonctionnement de caractère administratif, à l'instar des laboratoires du CNRS est démotivant et laisse peu d'initiative pour une action sociale de proximité.

Le secteur **vacances** est devenu depuis la perte de la restauration l'activité la plus importante du CAES, en terme de prestations offertes aux agents et à leurs familles. Afin de répondre à leurs demandes, le patrimoine du CAES offre près de 944 lits répartis dans nos cinq centres de vacances, à Aussois en Maurienne, à Fréjus dans le Var, sur l'île d'Oléron en Charente Maritime, à Basse Martinpré dans les Vosges et à la Maison Clément aux Plantiers dans le Gard. Dans le cadre d'une politique de partenariat, nous échangeons 64 lits avec des Comités d'Entreprises du secteur nationalisé ou privé ainsi qu'avec notre homologue, l'ADAS-INRA, ce qui permet d'offrir des destinations différentes et de favoriser les échanges socioculturels avec d'autres personnels d'entreprises.

L'année 2002 est marquée par une augmentation significative des journées vacances (JV) avec un réalisé de 119 961 journées vacances, soit une augmentation de 10,5 % (+11 391 JV) par rapport à l'année précédente. Au total, plus de 13 800 personnes représentant près de 4 200 familles ont bénéficié des prestations vacances du CAES.

Ce bon résultat est dû principalement à la montée en puissance du centre de FREJUS avec 16 300 JV réalisées (1 986 personnes, soit 639 familles), en accroissement de 39%.

En centres extérieurs, la modification des règles de gestion des priorités, en accordant 15 jours subventionnés par an, a connu un vif succès avec une augmentation de 27% qui correspond à un réalisé de 21 786 JV (1992 personnes pour 579 familles) pour un budget annuel de 239 000 €.

Le centre Paul Langevin à AUSSOIS, a réalisé 32 443 JV (3795 personnes, soit 1134 familles) en très légère baisse par rapport à 2001 (-0,7%).

Le village de La Vieille Perrotine, sur l'île d'Oléron, progresse de 6,5% en journées vacances (+2 417 JV) tous secteurs d'hébergement confondus, avec 39 666 journées vacances enregistrées (30 866 JV, 3 368 personnes, 1 163 familles, +3,4%, +1 009 JV hors JV de la CCAS).

La maison des Vosges enregistre une augmentation significative (+10%, +183 JV) et réalise 1 954 journées vacances (595 personnes).

La maison Clément baisse de 3,9% (-215 JV) avec 5 291 journées vacances (660 personnes).

Les voyages, au nombre de onze, vers des destinations aussi diverses que l'Egypte, les villes impériales du Maroc, le Kenya, la Grèce, l'Andalousie en Espagne, l'Inde et le Népal, une rando au Maroc, une croisière aux Antilles, le Mexique ainsi que le doublement du voyage au Canada ont permis le départ de 257 personnes, soit 2 521 JV (+ 2,6%), pour un budget de 88 000 €. La commission vacances a proposé de consacrer 10% du budget voyages national (71 000 €) afin de subventionner les courts séjours organisés par les régions.

L'ensemble du secteur vacances a réalisé en charges 6 350 499 €, en produit 4 750 738 € pour un coût CAES de 1 599 761 €. Le montant de la participation financière du CAES reversé aux agents sous la forme de tarifs dégressifs s'est élevée à 793 790 €.

Ces résultats pourraient être largement améliorés si la majorité plurielle ne s'obstinaient à pratiquer une politique tarifaire excessive. Les centres de vacances du CAES ont vu leurs tarifs augmentés, de +4% à 25% pour la saison été 2003 selon les centres et le type d'hébergement, sans justification fondée sur des prestations nouvelles. Il en sera de même en 2004, + 4% à 8%, malgré la demande des élus CGT d'un statu quo (hausse du coût de la vie, soit 2,5%). L'objectif de la direction du CAES est d'appliquer aux agents CNRS le prix des tarifs extérieurs. Ces fortes augmentations grèvent le budget des familles et excluent celles qui n'auront plus les moyens financiers de partir en vacances.

Nos autres propositions sont systématiquement refusées :

- De porter à trois semaines le nombre de jours subventionnés en centres extérieurs, ce qui permettrait des séjours de 15 jours en été et de 8 jours en hiver afin de répondre à l'attente des besoins exprimés.
- De louer les gîtes à FREJUS sans l'obligation de prendre la ½ pension ou la pension complète pendant la haute saison, du 13 juillet au 17 août (cette mesure est discriminatoire pour les familles à revenus modestes).
- De simplifier la tarification des gîtes sur Oléron en supprimant le prix à l'hébergement et le prix à la personne afin de revenir à un système de location normal.
- De conditionner toutes augmentations des tarifs à l'amélioration de la courbe des tarifs dégressifs.

LE SECTEUR ENFANCE subit depuis plusieurs années une baisse d'activité dont les causes sont diverses. Le vieillissement de la population CNRS et le manque de renouvellement des postes amoindrissent les besoins. Le coût élevé des séjours en colonies, associé à une participation financière insuffisante du CAES excluent *de facto* les familles en difficultés. Les problèmes de sécurité, de drogues et de pédophilie relatés dans les médias tendent à augmenter la méfiance des parents.

En 2002, 16 666 journées colonies et de séjours linguistiques ont été réalisées, en augmentation de 3% (16 074 en 2001), ce qui représente un départ de 1 361 jeunes en baisse de 8%(1480 en 2001).

Les centres de loisirs propres ou extérieurs, ont accueilli 1418 jeunes en baisse de 18 % (1 724 en 2001) ce qui indique un réalisé de 21 536 journées en baisse de 20% (27 127 en 2001)

La commission enfance a réalisé une enquête auprès des agents CNRS relative à la garde de leurs enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires afin d'évaluer les besoins qui globalement restent toujours les mêmes : une demande de lits dans les crèches et une aide financière plus importante à la garde des enfants.

Des prix plus attractifs et une meilleure participation financière du CAES pourraient endiguer cette baisse de fréquentation. Malheureusement la nouvelle courbe enfance de tarif dégressif votée par le conseil d'administration en octobre

2002 ne réponds pas à cette attente, elle traduit une politique de subventionnement enfance socialement injuste :

- En prenant l'exemple d'une famille composé de deux adultes et deux enfants, la subvention du CAES augmentera pour celles ayant un revenu mensuel égal ou inférieur à 7 210 € (47 300 F) au lieu de 4 945€ (32 435 F) précédemment,

mais restera la même pour celles ayant un revenu mensuel égal ou inférieur à 1 326 € (8 700 F). Le conseil d'administration du CAES refusant la proposition des élus CGT de subventionner à 80% toutes les familles ayant un revenu égal ou inférieur à 2 350€ (15 000 F) de revenus mensuels au lieu de 1 326 € (8 700 F) précédemment.

Une politique de gestion des personnels indigne d'élus syndicaux :

Dès son élection, le président du CAES a entrepris une restructuration des services du siège et du secteur vacances, sans concertation avec les personnels, dans le seul but de diriger seul l'administration du CAES. Nous sommes passés d'un fonctionnement ouvert aux dialogues dans le précédent mandat à un système fermé et autoritaire. Le climat social continue de se détériorer, après la remise en cause de la représentativité des élus du personnel CAES qui a provoqué un conflit entre le CAES et le CE du CAES avec une demande d'expertise financière de ce dernier, coûtant au CAES, 52 000 € (341 000 F), les cadres se révoltent. Dans une lettre adressée à la directrice des ressources humaines du CNRS, les directeurs des centres de vacances se plaignent des difficultés à exercer leurs fonctions et de la remise en cause systématique par le président du CAES de

leurs responsabilités et de leurs prérogatives. Ils demandent à la direction du CNRS de préciser les droits et les devoirs entre eux et la direction du CAES du CNRS.

A notre initiative, un cycle de réunions inter-syndicats/CAES tentent de travailler à la redéfinition des relations entre élus et professionnels. Nous défendons une politique de gestion des personnels claire et sans intrigues en respectant la distinction entre les compétences et les rôles respectifs des élus et des professionnels. Les élus élaborent et votent la politique d'action sociale. Les professionnels, à partir de leurs compétences spécifiques, mettent en œuvre cette politique. Leurs connaissances techniques peuvent les conduire à faire des observations, voire des critiques, à propos des projets, ce qui ne peut qu'aider les élus dans leurs réflexions; en fin de compte, ce sont les élus du C.A. qui sont seuls responsables de la politique du CAES.

Les relations avec le CNRS sont caractérisées d'une part, par la confiance dans l'institution CAES et dans sa capacité à gérer l'action sociale et d'autre part la défiance à l'encontre de la direction actuelle. Au CA des 10 et 11 décembre, le discours de la DRH a été très clair : *ma présence à ce CA doit être considérée comme un message fort de la direction du CNRS à l'intérêt que porte l'organisme pour le CAES qui est une institution à laquelle nous sommes très attachés.*

La direction du CNRS se pose beaucoup de questions sur l'utilisation de la subvention. Sa demande d'indicateurs d'activités afin de mesurer l'impact social auprès des agents CNRS reste entière car le document présenté par la direction du CAES pose plus de questions qu'il n'apporte de réponses.

Elle demande de faire analyser notre activité par un organisme indépendant.

Cependant, elle engage une réflexion autour de la réhabilitation des centres de vacances du CAES dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement. Celui-ci devra définir ses priorités et les présenter à la direction du CNRS qui étudiera la possibilité de les subventionner toutes ou en parties dans le cadre d'un plan pluriannuel.

La direction du CNRS n'est pas dupe, elle préfère accorder une subvention fléchée et non récurrente dans l'attente d'une réponse claire sur l'utilisation de la subvention d'activités diverses.

Le rapport financier de l'exercice 2002 met en évidence un prélèvement sur le fonds de roulement de 544 000 €. Celui-ci est conséquent a des négligences dans le suivi de la comptabilité et des engagements financiers supérieurs au budget d'investissement voté par le conseil d'administration. Cette situation est d'autant plus déplorable que c'est le budget le plus simple à contrôler.

Le déficit de 310 000 € du budget de fonctionnement est du en partie à "l'oubli" des frais d'hypothèques de la Villa Clythia à FREJUS d'un montant de 130 000 €. De plus, des frais de missions encore important malgré des mesures drastiques de

réduction prises en cours d'année, 194 000 € ont été dépensés (de 0 à 20 000 € par élus). Les résultats de gestion des centres de vacances ont tous été déficitaires pour un montant de 1 000 000 € impôts y compris. Parallèlement le montant des dotations aux amortissements prélevés sur le résultat des centres de vacances est sensiblement équivalent d'où la proposition des élus CGT de reconsidérer sur un plus long terme leurs imputations, en conformité avec la législation, ce qui diminuera d'autant les prélèvements sur la subvention du CNRS et permettra de dégager de l'argent afin d'améliorer la participation financière du CAES.

Le n°67 du magazine du CAES fait enfin de la place à l'action sociale. Ce changement ne saurait faire oublier. l'absence d'une ligne éditoriale claire, un fonctionnement confidentiel du comité de rédaction qui ont permis la parution de l'article de Condoleza RICE(Conseillère de G.W. BUSH) faisant l'apologie de la politique guerrière des Etats-Unis.

Nous avons été les seuls élus au C.A., à condamner vivement ce dérapage. La censure continue, le bureau national du CAES qui s'est tenu le mardi 29 avril a refusé la demande des élus CGT d'une expression syndicale dans le magazine du CAES.

Une gestion à court terme du centre de vacances de FREJUS :

- Des décisions incohérentes de fermetures temporaires et une gestion des personnels travaillant depuis son ouverture

ont conduit à leur démotivation. Une justification irrationnelle du déficit du centre de FREJUS auprès de la direction du CNRS a fragilisé son financement. Cette politique s'apparente à un sabotage de l'outil de travail et des biens du CAES.

L'assemblée générale aura à adopter des propositions de modifications des statuts votées par le conseil d'administration qui s'est tenu en mars.

Les modifications statutaires sont :

- ▶ d'intégrer les personnels du centre d'Etudes pour l'Emploi(CEE) et leur familles (ce que nous approuvons)
- ▶ d'augmenter de trois à quatre ans la durée du mandat et de réduire à trois au lieu de quatre par an les réunions du conseil d'administration. Cette dernière disposition favorise un fonctionnement présidentiel et diminue le rôle du CA, les élus CGT ont voté contre.

En revanche le CA du CAES a refusé d'introduire dans les statuts, notre demande de préciser la composition du bureau, onze membres maximum, élus à la proportionnelle, afin d'en finir avec les manœuvres électoralistes.

Le SGEN -CFDT a tiré la leçon de son désaveu à la précédente assemblée générale en 2002. Il a proposé au dernier conseil d'administration, en mars, de voter des conditions restrictives à l'attribution des procurations. Ces procurations devront être obligatoirement écrites à la main et attribuées à une personne physique présente à l'AG. Elles devront être envoyées par courrier (ni fax, ni mel). Les élus du SNTRS-CGT auront besoin d'un maximum de procurations afin de voter contre le rapport moral du président du CAES et à s'abstenir sur le rapport d'activité du secrétaire général et le rapport financier du Trésorier afin de ne pas compromettre le versement de la subvention du CNRS.

Nous comptons sur vous pour recueillir le plus grand nombre de procurations,

Nous vous demandons d'envoyer vos procurations écrites à la main, au syndicat à Villejuif et donner pouvoir à :

Denis CLAISSE ou Marc DECASTER ou Annie GUTNIC
(SEULEMENT DEUX NOMS)

Appel à candidatures

Les prochaines élections au conseil d'administration du CAES du CNRS auront lieu au mois de novembre 2003.

Si vous participez à l'action sociale localement ou régionalement et souhaitez vous investir plus encore,

Contactez : le secrétariat du Bureau national sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr
ou Denis CLAISSE denis.claisse@caes.cnrs.fr